



Commune d'ONDRES

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Revalorisation de l'indemnité des élus locaux à compter du 1^{er} janvier 2025

Population totale : 5 478 (population totale au 1^{er} janvier 2020 notifiée par l'INSEE)

Enveloppe indemnitaire globale (plafond des indemnités autorisées par les textes) :

- Maire : 55 %	55 %
+	
- Adjointes : 22 % x 7 adjoints =	154 %
	<hr/>
Total	209 %



FONCTION	TAUX (en % de l'indice brut terminal de la FPT)	Indemnité Brute mensuelle en € (données à titre indicatif selon la valeur du point d'indice en vigueur)	Indemnité brute annuelle en € (données à titre indicatif selon la valeur du point d'indice en vigueur)
Maire	45.17%	1856.72	22280.64
1 ^{er} adjoint	16.76 %	688.92	8267.04
2 ^e adjoint	16.76 %	688.92	8267.04
3 ^e adjoint	16.76 %	688.92	8267.04
4 ^e adjoint	16.76 %	688.92	8267.04
5 ^e adjoint	16.76 %	688.92	8267.04
6 ^e adjoint	16.76 %	688.92	8267.04
7 ^e adjoint	16.76 %	688.92	8267.04
Conseiller municipal délégué	13.36 %	549.17	6590.04
Conseiller municipal délégué	13.36 %	549.17	6590.04
Conseiller municipal délégué	13.36 %	549.17	6590.04
Conseiller municipal délégué	6.36 %	261.43	3137.16
TOTAUX	209%	8588.10	103057.20